



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



LA BANQUE  
MONDIALE



---0---

## CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (C2EA)



---0---

AUDIT EXTERNE DES COMPTES DU C2EA  
(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022)

--0--

**LETTRE DE CONTROLE INTERNE**

**Version finale**



[info@erudit-experts.com](mailto:info@erudit-experts.com)

juin 2023

## Sommaire

<b>1. LETTRE DE CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATION DE LA MISSION D'AUDIT ANTERIEURE .....</b>	<b>4</b>
<b>3. NOUVELLES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>6</b>

## 1. LETTRE DE CONTROLE INTERNE

Destinée à améliorer les procédures de contrôle interne et de gestion administrative, comptable, financière du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)

A

Monsieur le **Coordonnateur du C2EA**  
Abomey-Calavi, Bénin

**Monsieur le Coordonnateur,**

Conformément au contrat de prestation de services portant sur la mission d'audit externe des comptes de l'exercice 2022 du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA), notre équipe a procédé à l'audit des états financiers dudit exercice et à l'évaluation des procédures de gestion en vigueur au niveau de la Coordination du Projet à la date de nos travaux.

Cet examen a consisté en l'évaluation de la qualité du système de contrôle interne en application au niveau de l'Institut National de l'Eau et son impact sur les états financiers.

A cet effet, nous avons pris connaissance de l'environnement procédural et conventionnel du Projet nous permettant de nous assurer de l'application réelle des procédures des accords de financement.

Nous avons ainsi apprécié le système d'informations administratives, comptables et financières en vigueur au niveau de l'Institut National de l'Eau.

Nos diligences ont permis de noter l'existence au sein de l'Institut National de l'Eau d'un dispositif organisationnel qui permet d'assurer un bon fonctionnement des procédures administratives, comptables et financières même si des marges d'amélioration demeurent. Ces diligences n'étant pas cependant celles d'un audit organisationnel, elles n'ont peut-être pas permis de déceler toutes les insuffisances éventuelles du système de contrôle interne actuel appliqué au Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement.

Le présent rapport porte sur la revue des recommandations antérieures et sur les nouvelles observations et recommandations destinées à améliorer le fonctionnement du système de contrôle interne.

Tout en restant à votre entière disposition pour toute précision qui pourrait vous être utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Coordonnateur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Cotonou, le 29 juin 2023

Pour ERUDIT-FCG,



**Coomlan Jacques SOGBOSSI**

Mandataire du groupement  
Expert-comptable diplômé





## 2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATION DE LA MISSION D'AUDIT ANTERIEURE

Nous avons effectué la revue des recommandations formulées par la mission d'audit antérieure. Les résultats de nos travaux sont consignés dans le tableau ci-dessous :

N°	Rappel des recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre des recommandations	Nouvelles recommandations
1	Prendre les mesures nécessaires pour que les dispositions prévues dans les conventions signées soient respectées afin de garantir la bonne exécution du Projet.	La recommandation a été mise en œuvre.	-
2	Respecter les dispositions du manuel de procédures en veillant à ce que le cachet indiquant la date d'arrivée et le numéro d'ordre soit apposé sur toutes les factures et courriers reçus par le projet.	La recommandation n'a pas été mise en œuvre.	Nous la reconduisons.
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les dispositions du manuel de procédures en veillant à ce que les demandes d'achat soient établies et annexées aux pièces justificatives des dépenses effectuées ;</li> <li>- Veiller à ce que les professeurs consultants produisent des factures pour les honoraires perçus dans le cadre des missions d'enseignement effectuées par ces derniers et de mettre en place un cahier d'émergence des enseignants qui retracera le nombre d'heures effectuées par chacun d'eux.</li> </ul>	<p>La première recommandation n'a pas été mise en œuvre. Quant à la deuxième recommandation, elle a été partiellement mise en œuvre. En effet, les professeurs consultants ne produisent toujours pas de factures pour les honoraires perçus dans le cadre des missions d'enseignement effectuées.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de l'atelier de renforcement des capacités des OSC et des structures décentralisées du ministère en charge de l'eau sur le GIRE OSC 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022 et de l'atelier régional de renforcement des capacités des cadres techniques sur la gestion des déchets urbains du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022, nous avons noté le paiement des honoraires aux formateurs sans que ces derniers ne produisent des factures.</p> <p><i>Il faut toutefois noter que des états de paiement ont été signés par ces derniers.</i></p>	<p>Nous reconduisons la première recommandation et la recommandation relative à la production des factures par les professeurs consultants.</p> <p>Nous recommandons également aux responsables du C2EA de veiller à ce que les formateurs produisent des factures avant de procéder à leur paiement.</p>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les dispositions du manuel de procédures en veillant à ce que les ordres de mission soient signés par un supérieur hiérarchique.</li> <li>- Veiller à ce que les rapports de mission soient approuvés par un supérieur hiérarchique et que les preuves de cette approbation soient matérialisées.</li> <li>- Établir un ordre de mission groupé ou une note de service ou encore des listes de présences dans le cadre des activités pédagogiques effectuées pour les besoins du projet nécessitant le paiement des frais d'hébergement et de repas.</li> </ul>	La première et la troisième recommandations ont été mises en œuvre. Quant à la deuxième, elle n'a pas été mise en œuvre.	Nous recommandons de veiller à ce que les rapports de mission soient approuvés par un supérieur hiérarchique et que les preuves de cette approbation soient matérialisées.

N°	Rappel des recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre des recommandations	Nouvelles recommandations
5	Veiller à ce que les états de rapprochements bancaires soient bien établis en mentionnant sur lesdits rapprochements les soldes exacts de sorte à faire ressortir les écarts et les suspens éventuels.	La recommandation n'a pas été mise en œuvre. En effet, un écart de FCFA 200 a été noté entre le solde comptable sur l'état de rapprochement de CORIS-BANK pour le mois de mars 2022 soit 6.364.352 et le solde dans le livre journal de FCFA 6.364.552.	Nous reconduisons la recommandation antérieure.
6	Veiller au respect des dispositions du Code des marchés publics en évitant de faire apparaître dans les lettres d'invitation/demandes de cotation/dossiers d'appel d'offres les marques des matériels à acquérir afin de garantir l'équité et la libre concurrence entre les fournisseurs.	La recommandation a été mise en œuvre.	-



### **3. NOUVELLES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

#### **3.1. Gestion des stocks**

##### **Situation souhaitable**

Les stocks inventoriés en fin d'exercice doivent être valorisés selon une méthode retenue. Cette valorisation doit être matérialisée.

##### **Constat**

Nous avons demandé sans obtenir les états de valorisation des stocks de fournitures de bureau et d'encre inventoriés au 31 décembre 2022 pour un montant total de FCFA 5.679.641.

##### **Risque**

Valorisation arbitraire des stocks

##### **Recommandation**

Nous recommandons aux responsables du C2EA de prendre les mesures nécessaires afin de matérialiser la valorisation des stocks inventoriés à la fin de chaque exercice comptable et de veiller à préciser clairement la méthode de valorisation utilisée.

##### **Commentaires des responsables du C2EA**

*Nous avons pris acte et les dispositions seront prises pour mise en œuvre de cette recommandation.*

#### **3.2. Gestion des bons de commande et contrats**

##### **Situation souhaitable**

Le manuel de procédure en son point 6.3 « Règlement » point 1 stipule que le responsable financier doit vérifier la présence sur le bon de commande (BC) ou le contrat des signatures du coordonnateur et du Responsable Suivi Évaluation.

##### **Constat**

Nous avons noté que seul le Coordonnateur signe les bons de commande et contrats contrairement aux dispositions du manuel de procédures en son point 6.3 « Règlement » qui prévoit la signature desdits documents à la fois par le Coordonnateur et le Responsable suivi et évaluation.

##### **Risque**

Rejet de la dépense

##### **Recommandation**

Nous recommandons aux responsables du C2EA de prendre les mesures nécessaires pour respecter les dispositions du manuel de procédure en veillant à ce que tous les bons de commandes ou contrats soient également signés par le responsable suivi évaluation.

##### **Commentaires des responsables du C2EA**

*Dans la pratique ou le fonctionnement des CEA actuellement, cette disposition sera difficile à appliquer. L'actualisation du manuel de procédure pourra prendre en compte le fonctionnement ou la pratique actuelle.*

### 3.3. Gestion des tickets valeurs

#### **Situation souhaitable**

A la fin de chaque exercice comptable, l'inventaire physique des stocks doit être réalisé par chaque structure. De plus, les sorties des stocks de tickets valeurs doivent être justifiées par des pièces justificatives. Enfin, les quantités physiques des différentes coupures de tickets valeurs doivent correspondre à tout moment aux quantités théoriques desdits coupures.

#### **Constats**

Nous avons demandé sans obtenir la preuve de la prise d'inventaire des tickets valeurs au 31 décembre 2022. De plus, les pièces justificatives relatives à certaines sorties de tickets valeurs dans le registre n'ont pas été mises à notre disposition. Il s'agit notamment des sorties de tickets de valeurs en date du 28 mars 2022 pour un déplacement à Ouidah pour F CFA 9.000 et ceux en date du 27 juin 2022 pour le déplacement des enseignants missionnaires et apprenants pour un montant total de FCFA 20.000.

Enfin, des écarts ont été notés entre les quantités des différentes coupures de tickets valeurs notées lors de la prise d'inventaire effectuée dans le cadre de nos travaux et les quantités figurant dans le registre de suivi des tickets valeurs. Cependant, le montant total des tickets valeurs dénombré est conforme au solde théorique figurant ledit registre.

#### **Risques**

- Rejet de la dépense
- Risque d'erreur dans la gestion des tickets valeurs

#### **Recommandations**

Nous recommandons aux responsables du C2EA de prendre les mesures nécessaires afin que l'inventaire des tickets valeurs soit effectué à la fin de chaque exercice comptable. Il faudra également veiller à ce que toutes les sorties de tickets valeurs dans le registre soient justifiées.

Enfin, nous recommandons aux responsables du C2EA de veiller à tout moment à ce que les quantités physiques des coupures de tickets valeurs correspondent aux quantités desdits coupures mentionnées dans le registre de suivi de tickets valeurs.

#### **Commentaires des responsables du C2EA**

*Nous avons pris acte et les dispositions seront prises pour mise en œuvre de cette recommandation.*

### 3.4. Gestion de la Passation des marchés

#### **Situation souhaitable**

Selon les dispositions du code de passation des marchés, l'approbation des marchés doit intervenir dans la période de validité des offres.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 35 du Code des marchés publics, tout marché conclu selon la procédure de gré à gré est communiqué par l'autorité contractante pour information à l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

#### **Constats**

Nous avons noté que :

- le marché relatif au recrutement d'un cabinet pour le développement d'un logiciel de gestion de la scolarité attribué à IITECH Sarl pour un montant de F CFA 5.050.000 a été approuvé après le délai de validité des offres. En effet, la date limite de validité des offres est le 28 décembre 2021 (30 jours à après la date limite de dépôt des offres : 29 novembre 2021) alors que le marché a été approuvé le 14 avril 2022, soit 107 jours après la date limite de validité des offres ;

- le marché relatif au recrutement d'un cabinet d'architecture pour l'actualisation du plan architectural du bâtiment principal et suivi de l'exécution des travaux, passé selon la méthode de gré à gré et attribué aux Établissements URBA TROPIQUES pour un montant de F CFA 17.936.000 n'a pas fait objet de communication à l'ARMP contrairement aux dispositions de l'article 35 du Code des marchés publics.

**Risques**

- Rejet du marché
- Perte de ressources

**Recommandation**

Nous recommandons aux responsables du C2EA de respecter les dispositions du Code des marchés publics en veillant à l'approbation des marchés dans la période de validité des offres et en communiquant tous les marchés passés par la méthode d'entête directe à l'ARMP.

**Commentaires des responsables du C2EA**

*Nous avons pris acte et les dispositions seront prises pour mise en œuvre de cette recommandation.*